



AQUAGYM - NATATION LOISIRS & COMPÉTITION
- DEPUIS 1976 -

CHARTRE DU NAGEUR

Réussite sportive et convivialité entre tous.

Le club demande à tous (nageurs, entraîneurs, parents) de la respecter. La charte signée en début de chaque saison sportive représente un engagement moral. Elle servira, tout au long de la saison sportive, de référence et permettra de définir en permanence la qualité de l'engagement des signataires.

ENGAGEMENT DU NAGEUR

- Faire preuve de correction envers le personnel fréquenté.
- Respecter le règlement intérieur de la piscine de Portet.
- Prévenir immédiatement un responsable au club en cas d'absence aux entraînements et compétitions
- Les vestiaires collectifs sont accessibles 15mm avant le début du cours (vestiaires individuels interdits)
- Les effets personnels doivent être déposés aux abords de la piscine.
- En cas d'utilisation des casiers, le CNP décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des biens personnels.
- Pour information: Ouverture automatique des casiers à 21h.
- Les créneaux horaires choisis à l'inscription sont fixes et non modulables.
- Pour des raisons d'hygiène, la douche est obligatoire avant chaque séance.
- L'entrée dans l'eau n'est possible qu'en présence et avec l'autorisation du coach.
- Il est vivement recommandé de participer sans modération aux festivités organisées par le Club (restaurants - soirée Beaujolais - soirée crêpes ... sans limites...)

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte.

Fait à, le

Signature et nom du nageur